



COMMISSION EUROPEENNE  
DIRECTION-GENERALE VIII  
DEVELOPPEMENT



**Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts -  
joindre les efforts nationaux et internationaux**

**Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001)  
Ligne budgétaire forêt tropicale B7-6201/97-15/VIII/FOR  
PROJET GCP/INT/679/EC**

**RAPPORT D'ETUDE SUR LES PRODUITS FORESTIERS LA REPUBLIQUE DU  
CONGO**

**Lambert IMBALO**  
*Consultant national*

**Brazzaville, août 2000**

*Ce rapport constitue un des résultats du Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001) - GCP/INT/679/EC Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni à la FAO.*

*Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté.*

## Liste de sigles et abréviations

AEF	:	Afrique Equatoriale Française
ATC	:	Agence Transcongolaise de Communication
ATIBT	:	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
ATP	:	Agent Technique Principal
BOPLAC	:	Bois et Placages du Congo
CESTRAC	:	Cellule Statistique du Trafic Commercial
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CIB	:	Congolaise Industrielle des Bois
CNSEE	:	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
COMILOG	:	Compagnie Minière de l’Ogoué
DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DGEF	:	Direction Générale de l’Economie Forestière
DVRF	:	Direction de la Valorisation des Ressources Forestières
DF	:	Direction des Forêts
DREF	:	Direction Régionale de l’Economie Forestière
ECO.SA.	:	Eucalyptus du Congo, Société Anonyme
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FOB	:	Free On Board
IFO	:	Industrie Forestière de Ouessou
ITBL	:	Industrie de Transformation des Bois de la Likouala
MEFPRH	:	Ministère de l’Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques
OAB	:	Organisation Africaine du Bois
OCB	:	Office Congolais des Bois
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAFN	:	Plan d’Action Forestier National
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PLACONGO	:	Placage du Congo
RCA	:	République Centrafricaine
RDC	:	République Démocratique du Congo
SIDOC	:	Système Informatique des Douanes Congolaises
SOCOBOIS	:	Société Congolaise de Bois
SOCOMAB	:	Société Congolaise de Manutention des Bois
STCPA-BOIS	:	Société de Transport et de Commercialisation des Produits Agricoles-Bois
TRABEC	:	Transformation des Bois Exotiques du Congo
UFA	:	Unité Forestière d’Aménagement
VNPTF	:	Voies Navigables, Ports et Transports Fluviaux

## 1. Introduction

Le renforcement de la collecte et de l'analyse des données reste un facteur clé susceptible d'améliorer la formulation et la planification des politiques forestières tant au niveau national que sous-régional, en assurant la disponibilité des statistiques forestières complètes, fiables. En effet, la disponibilité des données forestières apparaît comme un précieux outil pour réaliser un aménagement durable et une valorisation efficace des ressources forestières de manière à en tirer des avantages économiques optimaux tout en maintenant à un niveau minimal les problèmes environnementaux.

Mais paradoxalement, il a été observé que la problématique de la gestion des données sur les activités forestières n'a pas suffisamment bénéficié de l'attention qu'elle mérite, dans bon nombre de pays, affectant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre des pratiques d'aménagement durable des forêts.

C'est dans ce cadre et pour palier ce manquement que le programme de partenariat CE-FAO (1998-2000) sur la "collecte et l'analyse des données pour l'aménagement durable des forêts dans les pays ACP : Joindre les efforts nationaux et internationaux," s'est fixé comme objectif de renforcer les capacités nationales en matière de collecte, de traitement et de diffusion des informations et des statistiques forestières, sur la base de la revue et de la validation des données existantes.

Le présent rapport d'étude a été élaboré dans le cadre du projet GEP/INT/679/EC « Produits Forestiers ».

Le rapport fait l'analyse des données statistiques existantes sur le secteur forestier congolais, les méthodologies et procédures utilisées dans la collecte, le traitement, la publication de ces données en vue d'améliorer la qualité de celles-ci et de renforcer les capacités techniques et l'expertise de l'Administration Forestière dans ce domaine et celui de la planification de la gestion des ressources forestières.

L'étude porte sur les produits forestiers suivants : bois en grumes, sciages, placages et contre-plaqués. Conformément aux termes de référence, la structure du rapport comporte, outre l'introduction, la conclusion et les annexes, les chapitres suivants :

- Situation générale des produits forestiers au Congo ;
- Situation actuelle des statistiques forestières nationales ;
- Evaluation des données collectées et des méthodologies utilisées ;
- Amélioration du processus de mise en œuvre des statistiques nationales ;
- Références et sources ;
- Annuaire FAO des produits forestiers.

## 2. Situation générale des produits forestiers au Congo

Avec un potentiel de forêts exploitables d'environ 13,8 millions d'hectares, correspondant à un volume mobilisable d'environ 170 millions de m<sup>3</sup> commerciaux, les forêts de la République du Congo peuvent supporter, sans porter préjudice à leur reconstitution, une production soutenue de 2 millions m<sup>3</sup> par an. Il convient de souligner que cette estimation n'a été faite que sur une base de seulement une trentaine d'essences actuellement commercialisées.

A ce domaine naturel, s'ajoutent les plantations forestières qui couvrent 73.355 hectares dont 63.440 ha en savane (*Eucalyptus*) et 9.915 ha en forêt dense de Limba (*Terminalia superba*).

Comme il s'en dégage, la République du Congo est dotée d'immenses ressources forestières et pour cela, la filière-bois constitue un pan important de son économie nationale.

Jusqu'en 1974, avant que le pétrole ne prenne le relais, la filière-bois a constitué la principale source de devises du pays. Elle a contribué jusqu'à 85% des recettes d'exportation et environ 10% du produit intérieur brut (PIB). Actuellement, le bois ne représente plus que 9% des recettes d'exportation et est à prix constant, faisant partie de la formation du PIB de 1995 à 1999 qui a été respectivement de : 2,3% ; 1,8% ; 2,0% et 2,0%.

Bien en deçà des possibilités de prélèvement mentionnées ci-dessus, la production grumière du Congo n'a jamais atteint un million de m<sup>3</sup>, elle s'est stabilisée ces cinq dernières années autour de 600.000 m<sup>3</sup> après avoir dépassé le niveau de 800.000 m<sup>3</sup> en 1971. Cependant, en terme de perspectives, l'octroi en 1999 d'importantes concessions forestières du Nord Congo à des grands groupes forestiers, pourrait faire doubler sinon tripler la production actuelle au cours des prochaines années.

La production des rondins d'eucalyptus (bois d'industrie) des plantations forestières, débutée en 1989, s'est accrue. De 1995 à 1999, elle a été en moyenne de 343.000 m<sup>3</sup> et essentiellement destinée à l'exportation.

L'industrie du bois, pendant la même période s'est caractérisée par une évolution en dents de scie avec une prédominance des activités de transformation primaire produisant des sciages, des placages déroulés, des tranchés et contre-plaqués. Les tendances de production se présentent de la manière suivante :

- sciages : 62.266 m<sup>3</sup> en 1995 contre 73.870 m<sup>3</sup> en 1999 soit une augmentation significative de 18% ;
- placages : 48.918 m<sup>3</sup> en 1995 contre 51.898 m<sup>3</sup> en 1999 soit un accroissement de près de 6%
- contre-plaqués : 3187 m<sup>3</sup> en 1995 contre 2.819 m<sup>3</sup> en 1999 soit une régression de 11%.

En ce qui concerne les exportations, les rondins d'eucalyptus après avoir enregistré un bond en 1997 (75,9%), ont été marqués par un ralentissement en 1998 (17,2%) alors que celles des bois en grumes ont fléchi de 3,6% contre 22,5% en 1997.

La valeur globale des exportations de la filière s'est stabilisée à 69 milliards de francs CFA soit environ 100 millions de dollars U.S.

### **3. Situation actuelle des statistiques nationales relatives aux produits forestiers**

#### **3.1. Cadre Réglementaire**

Si l'exploitation de la forêt congolaise date depuis les années 30 par les compagnies concessionnaires coloniales, l'existence de textes réglementaires cohérents sur les statistiques forestières n'a commencé qu'avec la création de l'Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française dénommée (OBAE) et surtout grâce à l'application en 1947 du décret rendant obligatoire, pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles, la nomenclature unifiée des entreprises et des établissements dans l'Afrique Equatoriale Française (arrêté de promulgation du 05-02-1947).

Par la suite, cet appareil statistique a été renforcé par l'arrêté fixant les prix d'achat "plage" des bois en grumes et usinés à appliquer par l'OBAE et le bulletin trimestriel de la production agricole et forestière en Afrique Equatoriale Française (AEF).

En 1974, avec la création de l'Office Congolais des Bois (OCB) qui disposa du monopole d'exportation du bois congolais, des cellules statistiques furent installées au sein des entreprises forestières pour assurer une meilleure gestion des stocks.

L'adoption du premier Code Forestier congolais en 1974 va également permettre au Service des Eaux et Forêts de s'intéresser à la collecte des statistiques forestières, ce qui se traduira par la création d'un service comptable et statistique au sein de la Direction des Eaux et Forêts et des Ressources Naturelles, et un peu plus tard dans les Inspections Régionales des Eaux et Forêts.

Enfin, à la suite de la réorganisation de l'administration forestière en 1985, il a été créé au sein de la Direction des Etudes et de la Planification, un service de statistiques.

Depuis 1996, pour améliorer la gestion de ses statistiques forestières, la République du Congo a soumis à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) une proposition de projet visant la création d'un système national de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques forestières. Cette proposition a été approuvée, mais faute de financement, sa mise en œuvre est toujours attendue.

Le Code Forestier en son article 89 prévoit l'obligation pour tout exploitant ou usinier de fournir les informations sur les activités de son entreprise sous peine d'une amende selon les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi fixant les redevances en matière forestière. Il s'agit des dispositions relatives à la fourniture des états annuels et trimestriels de production, des états des grumes entrées en usine, à la remise des carnets de chantiers en fin d'année à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la remise du bilan de l'exercice écoulé de chaque entreprise forestière auprès du Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts.

Un nouveau code forestier a été récemment adopté par le Parlement en août 2000. Dans celui-ci (non encore promulgué), le montant d'amende pour non-transmission des données à l'administration Forestière est désormais cinq fois plus élevées. Il prévoit également la création d'un service de contrôle de bois à l'exportation et du suivi du marché.

### 3.2. Types d'informations actuellement collectées sur les produits forestiers

Les types d'informations actuellement collectées sur les produits forestiers, aussi bien au niveau local que national, découlent des dispositions du Code Forestier et du décret 84/910 du 19 octobre 1984 portant application du Code Forestier, notamment aux articles 23, 24 et 40.

L'article 23 prescrit la tenue de carnets de chantier, par chantier ou coupe en exploitation. Outre les détails sur le contenu, la tenue du carnet et les modalités de fourniture du carnet, il est précisé les modalités de calcul des volumes des fûts et billes

L'article 24 fait obligation aux entreprises forestières de fournir à la Direction Régionale de l'Economie Forestière (DREF) les états trimestriels et annuels de production avant le 15 du mois suivant, conformément à un modèle joint au décret.

Quant à l'article 40, il stipule que les usiniers doivent tenir un registre des bois entrés en usine suivant un modèle. En outre, ils doivent fournir des états mensuels des grumes entrées en usine.

Les statistiques collectées couvrent l'ensemble des activités intégrant la filière-bois. La filière-bois étant comprise comme l'ensemble des étapes technologiques de production distinctes et séparables associées à l'utilisation d'une même ressource, et qui permettent de passer de la matière première brute aux produits finis vendus sur le marché. La filière-bois est donc constituée par la succession des stades de la production sylvicole et d'aménagement forestier, de l'exploitation forestière, de la transformation et de la distribution commerciale des produits.

#### ***1<sup>er</sup> Stade : Production sylvicole et aménagement forestier***

Ce premier stade de la filière commence soit par l'ensemble des activités qui font partie de la fourniture du bois (la production des plans, préparation du terrain) pour ce qui concerne les forêts artificielles ou par les réalisations des inventaires forestiers de reconnaissance suivie de l'élaboration des plans d'aménagement pour les forêts naturelles.

#### ***2<sup>e</sup> Stade : Exploitation forestière***

Activité conduisant à produire du bois brut, elle comprend les opérations ci-après :

- inventaire d'exploitation ;
- ouverture des pistes d'accès et d'évacuation des produits ;
- abattage ;
- débardage ;
- tronçonnage ;
- classement et triage ;
- transport.

### ***3<sup>e</sup> Stade : Transformation du bois***

Suivant la nature des produits recherchés, le bois subit de nombreuses transformations qui varient selon les technologies utilisées. On peut distinguer principalement deux phases :

- la première transformation regroupant les activités de :
  - sciage, déroulage, fabrication de contre-plaqués et de panneaux ;
  - imprégnation des poteaux ;
  - fabrication des pâtes cellulósiques.
  
- la deuxième transformation : c'est l'utilisation des produits issus de la première transformation qui peuvent servir à une fabrication de produits plus ou moins finis. Elle comprend :
  - l'ameublement qui utilise des sciages, des placages et des panneaux ;
  - l'industrie des papiers et cartons ;
  - le bâtiment et travaux publics utilisant les bois en charpente et menuiserie ;
  - le travail divers du bois pour les fournitures au bâtiment, les emballages et les produits divers.

### ***4<sup>e</sup> Stade : Distribution commerciale***

Le produit obtenu est transféré vers les centres de commercialisation. De nombreuses entreprises et agents travaillent pour la distribution des produits issus des stades successifs de transformation. Ces opérateurs entretiennent des relations commerciales avec divers maillons de la filière bois : la logique de transformation de ces entreprises et les mécanismes de mise en marché jouent un rôle déterminant dans le développement de la filière.

Comme on peut le constater, le découpage entre les niveaux de transformation n'est pas rigide. En effet, certaines activités de deuxième transformation, par exemple, ne mettent pas à la disposition du consommateur des produits finaux, alors que certaines productions issues de la première transformation sont destinées à la consommation finale par vente locale ou exportation.

A tous les stades de la filière, chaque activité fait l'objet de la production d'une information statistique, en passant par la collecte, le traitement et la diffusion.

Il faut cependant rappeler qu'en dépit de la place prépondérante qu'occupent les activités de la filière bois dans la production des statistiques, les autres produits forestiers autres que le bois (faune, produits forestiers non ligneux) sont également intéressés par l'information statistique forestière au Congo.

Selon la description faite ci-dessus et l'importance de développement des activités forestières, l'information recherchée au Congo se rapporte aux domaines suivants :

- la production sylvicole ;
- l'exploitation et la transformation du bois ;
- la commercialisation des produits ;
- l'exploitation des produits de la faune ;
- les recettes forestières.

### 3.2.1. Informations collectées sur la production sylvicole

Les organismes qui opèrent dans ce domaine (boisement et reboisement en savane et en forêt dense avec des essences autochtones et exotiques à croissance rapide) produisent annuellement des statistiques qui portent sur :

- les opérations sylvicoles (travaux prévus et réalisés) ;
- la production des plantes ;
- les superficies à planter et réellement plantées ;
- le nombre de pieds à planter et réellement plantés ;
- la production de bois de chauffe, de rondins et de bois de service.

### 3.2.2. Informations collectées sur l'exploitation forestière et la transformation de bois

Le champ de collecte des informations à ce niveau est constitué par l'ensemble des entreprises forestières et des industries du bois installées sur le territoire national. Les informations recueillies sont les suivantes :

- dénomination, siège social, adresse et localisation ;
- moyens matériels et humains sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- volume de la production grumière par essence et par exploitant ;
- volume des grumes entrées en usine par essence, par exploitant et par type de transformation ;
- volume des produits transformés obtenus par type de produits ;
- volume des produits par destination commerciale (exportation et marché local) ;
- valeur unitaire et totale des produits ;
- stocks au début et à la fin des produits ;
- superficie concédée, coupe annuelle accordée ;
- recouvrement des taxes.

En matière d'exportation de bois, les sources principales d'informations statistiques sont les Brigades Forestières de Conditionnement et d'Agrément des Bois du port de Pointe-Noire et les autres brigades forestières et postes de contrôle forestier (Enyellé, Pokola, Tala-Tala, Brazzaville...) situés particulièrement au Nord-Congo. Ces dernières brigades se sont multipliées à la suite de l'arrêt du chemin de fer Congo-Océan et à l'utilisation d'autres voies alternatives d'évacuation des bois du Nord - Congo (RDC, Cameroun, RCA).

Les informations qui sont collectées concernent les volumes, essences, produits, qualités, valeurs FOB et les pays de destination.

### 3.2.3. Informations collectées sur les produits de la Faune et de la Flore

Les statistiques sur ces produits sont d'abord collectées par les Directions Régionales de l'Economie Forestière et la Direction de la Faune et des Aires Protégées (et éventuellement par les organismes et projets de conservation) puis compilées et diffusées par la Direction des Etudes et de la Planification.

Les données diffusées concernent :

- les permis de chasse, ventilés par permis de petite chasse et de grande chasse délivrés aux nationaux résidents ou aux étrangers (touristes) ;



- les déclarations d’abattage ;
- la détention d’armes ;
- la détention d’animaux vivants ;
- les animaux et autres produits saisis ;
- les procès-verbaux dressés ;
- les transactions opérées à la suite des saisies ;
- les superficies unitaires et totales des aires protégées déjà créées.

#### 3.2.4. Informations collectées sur les recettes forestières

Elles portent sur les sommes recouvrées et l’état d’endettement des usagers de la forêt par rapport aux taxes, licences, redevances et transactions forestières.

### 3.3. Méthodologie pour la collecte, la compilation et la diffusion des données ayant trait aux produits forestiers

Au niveau des entreprises forestières, la procédure de saisie de l’information est assurée, dès l’abattage et le débardage des arbres, par l’utilisation des carnets de chantier dont l’ouverture et la tenue journalière sont prescrites par la législation, de même que les modalités relatives au calcul des volumes. Pour chaque arbre abattu, les dimensions (diamètre aux deux extrémités et longueur) du fût et des billes produites, permettant le calcul du volume au moyen d’un tarif de cubage doivent être indiquées. Ces données sont après compilées pour produire les états de production. Les carnets de chantier sont transférés par l’entreprise à la fin de l’année à la Direction Régionale de l’Economie Forestière le 15 janvier de l’année suivante au plus tard. La Direction Régionale les exploite et effectue si besoin des réajustements statistiques.

De même, les entreprises sont tenues de faire parvenir à la Direction Régionale, les états mensuels, trimestriels et annuels d’exploitation et de transformation au plus tard le 15 du mois suivant.

Toutes ces données statistiques subissent un premier traitement au niveau de la Direction Régionale de l’Economie Forestière. Celle-ci, après avoir intégré d’autres informations relatives à la gestion administrative et financière, à la production sylvicole, à la gestion de la faune et de la flore et aux exportations, produit un rapport qui est destiné à l’administration forestière centrale.

Outre ce mode de collecte, le service central des statistiques utilise le questionnaire et l’entretien directe auprès des entreprises, agences et projets. Par le biais du Cabinet du ministre, il reçoit aussi le bilan annuel des entreprises.

En second lieu, l’exploitation des différents rapports par la DEP et plus précisément par le service des statistiques permet d’actualiser les données des différents documents du département. Après traitement, ces données sont présentées sous forme de tableaux simples ou à double - entrées, qui sont finalement, compilées dans un annuaire dénommé «cahier des statistiques forestières ». Publié annuellement, ce recueil statistique contient toutes les données du secteur forestier.

Le schéma général de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques forestières est présenté dans à l’annexe 3.

3.4. Ministères, organisations et autres institutions nationales impliqués dans la collecte et la diffusion des statistiques forestières

3.4.1. Ministère de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques

C'est à ce ministère qu'incombe la tâche de produire les statistiques forestières. La Direction Générale de l'Economie Forestière qui est l'une des directions générales, est structurée en onze (11) directions régionales et six (6) directions centrales.

Dans sa structuration actuelle, le Ministère de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques comprend :

- le Cabinet ;
- la Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques ;
- la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- l'Inspection Générale de l'Economie Forestière.

Au Cabinet, se trouvent rattachés les agences, les projets et les trois directions centrales suivantes :

- La Direction des Etudes et de la Planification ;
- La Direction de l'Informatique ;
- La Direction de la Coopération.

La Direction Générale de l'Economie Forestière a entre autres, le rôle d'administrer et de gérer les systèmes, les réseaux et les bases de données en matière de forêt et de faune, elle comprend cinq (5) directions centrales (Direction des Forêts, Direction de la Valorisation des Ressources Forestières, Direction Administrative et Financière, Direction de la Faune et des Aires Protégées, Directions des Parcs et Réserves et onze (11) Directions Régionales de l'Economie Forestière.

Chaque direction régionale selon son étendue est subdivisée en brigades forestières. Outre ces brigades forestières de portée plus générale, il existe des brigades de conditionnement et d'agrément des bois ayant pour missions spécifiques l'inspection et l'agrément des bois exportés.

En matière des statistiques forestières, la collecte des données est d'abord assurée au niveau local par les Directions Régionales de l'Economie Forestière. Au niveau national, c'est à la Direction des Etudes et de la Planification qu'incombent les activités liées au traitement, à l'analyse, à la publication et à la diffusion des statistiques forestières.

Sur la base des rapports produits et transmis par les directions régionales et centrales, la Direction des Etudes et de la Planification après compilation et traitement, produit le rapport d'activités et le cahier des statistiques forestières.

**Service National du Reboisement (SNR)**

Le SNR est un organisme public à caractère technique et scientifique qui est placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques. Il a pour fonction le suivi, la coordination et l'exécution de la politique nationale de reboisement. Ayant pour activité de base le reboisement, il produit des informations primaires sur la production sylvicole.

### 3.4.2. Ministère des Transports de l'Aviation Civile, chargé de la Marine Marchande

Le transport des produits forestiers du Nord Congo s'est d'abord effectué par les fleuves Sangha, Oubangui et Congo, comme ceux du Sud Est du Cameroun et de la République Centrafricaine, puis par le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) depuis Brazzaville où a lieu le transbordement jusqu'au port maritime de Pointe-Noire.

Cependant au cours de ces dernières années, on a assisté au développement de circuits d'exportation transitant par le Cameroun et la République Démocratique du Congo à cause de l'interruption du transport fluvial en période d'étiage (mars à mai), de la faiblesse de gestion du CFCO et surtout de l'arrêt total de son trafic depuis décembre 1998, en raison des troubles politico-militaires. Ces troubles ont entraîné l'arrêt total des activités forestières dans les régions de la Lékoumou, du Niari et de la Bouenza.

Le circuit d'évacuation des bois congolais est représenté sur une carte jointe en annexe.

#### 3.4.2.1. Direction des Voies Navigables, Ports et Transport Fluviaux (VNPTV)

Cette institution publique assure le transport des produits forestiers par voie navigable depuis les zones de production forestière du Nord-Congo et du Sud du Cameroun jusqu'à Brazzaville.

Les produits forestiers acheminés par voie fluviale sont à Brazzaville transbordés sur le Chemin de Fer Congo Océan avant d'atteindre le Port de Pointe-Noire, lieu d'exportation.

Le transport fluvial des produits forestiers (bois flottés, bois en grumes ou débités sur barge) n'est pas exclusivement assuré par la direction des voies navigables, même si plusieurs sociétés privées y compris certaines sociétés forestières effectuent également ce transport.

Il existe à 35 km en amont du fleuve Congo à Maluku, une aire de stockage des radeaux de grumes en attendant leur acheminement au port et leur chargement sur les wagons. Au Port de Brazzaville, on procède également au déchargement des produits forestiers destinés à la consommation locale (sciages, contre-plaqués, bois d'énergie et produits forestiers non ligneux).

Pour la production des statistiques sur les produits forestiers transportés, la Direction des Voies Navigables Port et Transports Fluviaux possède une cellule spécialisée qui compile les informations contenues dans les manifestes établis par les transporteurs fluviaux. Les données collectées portent sur les volumes des grumes ventilées par essence et les débités.

### 3.4.2.2. Le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)

Le Chemin de Fer Congo Océan, long de 510 km de Brazzaville jusqu'à Pointe-Noire, assure le transport des produits forestiers en provenance du Nord-Congo, mais aussi de certaines régions du Sud-Congo à partir des gares de Loudima, Bouansa et Dolisie.

Les produits forestiers transportés sont en majorité des grumes, mais il y a aussi le transport des bois transformés qui sont soit exportés par Pointe-Noire ou destinés à la consommation locale à Brazzaville.

Une autre voie ferrée (Ex-Comilog) relie le district de Mbinda à Loudima sur 285 km. Elle sert à l'évacuation des bois produits dans la partie Sud-Ouest du Congo (Mossendjo et Makabana).

Pour chaque wagon affecté, le client émet une feuille de route, à partir de laquelle le CFCO établit une déclaration d'expédition qui servira de base à la tarification, calculée en fonction du tonnage transporté.

Le trafic du CFCO, resté interrompu depuis décembre 1998 à cause des troubles politico-militaires, n'a repris qu'en août 2000.

### 3.4.2.3. La Société Congolaise de Manutention des Bois (SOCOMAB)

La SOCOMAB est une société privée qui détient le monopole de la manutention des bois au Port de Pointe-Noire. Dans le cadre de la gestion rationnelle du parc à bois, elle tient des statistiques journalières relatives aux volumes des bois acheminés par client, par mode de transport et par nature de produits sur la base des feuilles de route.

## 3.4.3. Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

### 3.4.3.1. La Direction Générale des Douanes

Les Douanes interviennent par le truchement de leurs directions régionales dans le contrôle et la perception des taxes tant sur les produits exportés qu'importés. La direction régionale de Pointe-Noire, unique port maritime du Congo, occupe une place dominante dans ces activités. Elle produit mensuellement à travers sa Cellule Statistique du Trafic Commercial (CESTRAC), une publication mensuelle dénommée "Statistiques du Trafic Commercial" comprenant les données ci-après :

- éléments du trafic global exprimés en tonnes ;
- détails des quantités importées et exportées par produit ;
- types de déclaration avec quantités et valeur ;
- recettes globales par nature budgétaire et par nature des droits et taxes.

Cette publication mensuelle permet d'apprécier rapidement l'importance du trafic des produits. Il reste que les importations des produits en bois et dérivés en bois, exprimées en tonnage, ne permettent pas d'apprécier la nature des produits importés.

Au niveau national, les statistiques sont collectées et produites par un organisme autonome appelé SIDOC (Système Informatique des Douanes Congolaises) qui se trouve à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville. Les données collectées pour les produits forestiers comportent les informations suivantes :

- type de bois (non équarri, débité, etc.) ;
- quantité et choix ;
- pays d'origine pour les bois en transit ;
- pays de destination ;
- régime douanier ;
- poids brut et net ;
- valeur statistique (ou valeur imposable) ;
- taux applicable à la valeur ;
- références de l'exportateur.

Ces données collectées par des listings sont synthétisées dans une publication annuelle. Cette publication comporte des informations relatives aux importations et exportations par pays. Les principaux destinataires utilisateurs de cette publication sont : le Ministère de l'Economie Forestière, le Centre national de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) et plusieurs autres ministères.

#### 3.4.3.2. Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)

Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques est une institution spécialisée du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, responsable des statistiques générales, des traitements informatiques, des statistiques démographiques et sociales et des enquêtes et recensements.

Ce centre produit et commercialise de nombreuses publications, mais qui sont devenues très irrégulières. Les statistiques relatives au secteur forestier se trouvent dans "l'Annuaire Statistique" et plus récemment dans "l'Etat et l'Economie congolaise".

#### 3.4.4. Les transitaires

Les transitaires s'occupent des formalités d'expédition et notamment des formalités douanières nécessaires à l'exportation des produits pour le compte des entreprises forestières ou les acheteurs de bois.

Les statistiques forestières qu'ils collectent se limitent essentiellement aux volumes et tonnages des produits forestiers sur lesquels se fonde la tarification de leurs services.

#### 3.4.5. Les acheteurs - exportateurs

Les acheteurs - exportateurs qui commercialisent les produits forestiers achetés auprès des producteurs forestiers constituent une source importante d'informations relatives à la commercialisation des produits forestiers. Malheureusement ces derniers, contrairement aux textes en vigueur, ne font pas parvenir au Ministère des Eaux et Forêts leurs états d'exportation.

### 3.4.6. Les Associations Professionnelles

On compte trois unions patronales (UNIBOIS, UNICONGO, UNIFOR) qui regroupent chacune des entreprises forestières et représentent les intérêts de leurs adhérents. Malheureusement, elles demeurent toutes mal organisées et leur contribution à la production d'informations statistiques sur le secteur forestier est insignifiante.

### 3.4.7. Le secteur informel

Le secteur informel concerne la production et la commercialisation du bois d'énergie, de bois de service, des produits ligneux et non ligneux destinés à l'artisanat domestique.

Il n'existe aucune donnée fiable permettant de mieux situer la place de ces activités dans l'économie nationale.

Cependant, sur la base de quelques études ponctuelles, le PAFN estime à 500.000 tonnes par an la consommation en bois énergie des quatre principales agglomérations urbaines du Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi).

## 3.5. Principaux produits forestiers, leur consommation et exportation

Qu'il s'agisse de la mise en valeur aussi bien des forêts naturelles qu'artificielles, l'offre congolaise n'est constituée que par des produits forestiers bruts et ayant subi une transformation primaire à savoir les grumes, les sciages, les placages et dans une moindre mesure les contre-plaqués et les poteaux imprégnés de transport électrique et téléphonique.

Les produits issus de la deuxième transformation relèvent encore pour la plupart de l'artisanat, même s'il existe quelques unités semi-industrielles.

Une liste complète des entreprises forestières implantées au Congo en 1999 se trouve à l'annexe 5.

### 3.5.1. Bois en grumes

L'exploitation forestière constitue, en dehors du pétrole, la première branche d'activité exportatrice du Congo. Elle est l'œuvre d'une trentaine d'entreprises qui mobilisent au total une superficie d'environ 10 millions d'hectares. Débutée dans les années 30 dans la zone côtière, cette activité s'est progressivement déplacée vers le grand massif forestier du nord, qui assure désormais plus de la moitié de la production du pays.

Après avoir accru sa production jusqu'au-delà de 800.000 m<sup>3</sup> en 1971, la République du Congo a vu son niveau de production baisser régulièrement avant de stabiliser aujourd'hui autour de 600.000 m<sup>3</sup>.

La commercialisation des bois en grumes à l'exportation après avoir fait l'objet de monopole par l'Etat (OCB) a été libéralisée depuis 1991. En valeur, ce commerce a représenté 27.652.300.000 FCFA en 1997 et 31.193.760.845 FCFA en 1998.

Les exportations des grumes, quant à elles, ont suivi le rythme de la production et sont majoritairement destinées à une clientèle européenne (Portugal et France). Il faut cependant signaler qu'avec l'implantation de certaines sociétés asiatiques, une part de plus en plus croissante va vers l'Asie (Chine et Japon).

L'analyse par essence montre que sur les 257027 m<sup>3</sup> exportés en 1998, on comptait 126.909 m<sup>3</sup> de Sapelli, 48.633 m<sup>3</sup> d'Okoumé, 22.652 de Silo, soit un pourcentage de 77% pour ces trois essences.

### 3.5.2. Sciages

La production des sciages est l'œuvre d'une vingtaine d'unités. La structure de production des sciages est très atomisée avec des niveaux de production très contrastés. Sur une vingtaine d'unités installées dans le pays, on ne compte que cinq scieries relativement modernes dont la production annuelle est supérieure à 5.000 m<sup>3</sup>. La production industrielle des sciages a très peu évolué au cours des vingt dernières années. Après avoir atteint un niveau appréciable en 1983 (77.000 m<sup>3</sup>), la production nationale a connu un repli en 1990 avant de reprendre sa progression à partir de l'année 1995. Le marché d'exportation des sciages (essentiellement verts) est principalement constitué par les pays d'Europe Occidentale. En 1998, sur un volume de 47.357 m<sup>3</sup> de sciages exportés, 80 % ont été destinés aux pays de l'Union Européenne et particulièrement dans les pays ci-après : Espagne, France, Allemagne, Italie, Angleterre.

Sur le plan intérieur, la consommation nationale est estimée à 30.000 m<sup>3</sup>. L'approvisionnement du marché intérieur n'est pas seulement assuré par la production industrielle du pays, il y a également des importations en provenance de la RCA et de la République Démocratique du Congo. Il faut aussi signaler l'existence d'une production artisanale non négligeable du secteur informel qui alimente le marché. La forte implication du secteur informel dans la distribution locale de ce produit, ne permet pas d'avoir des statistiques fiables.

### 3.5.3. Placages

Le Congo est un traditionnel exportateur de placages d'Okoumé, reconnu sur le plan mondial. En 1997, 37.000 m<sup>3</sup> de placages ont été exportés vers la France (10.000 m<sup>3</sup>), l'Allemagne (5.000 m<sup>3</sup>), les Etats-Unis (7.000 m<sup>3</sup>), la Belgique (4.000 m<sup>3</sup>), l'Italie (1.000 m<sup>3</sup>) et autres (3.000 m<sup>3</sup>). Ce commerce représentait en 1997 près de 20 millions de dollars US.

La consommation domestique des placages reste très marginale en dehors de la fabrication des contre-plaqués.

### 3.5.4. Contre-plaqués

La production nationale de contre-plaqués est encore faible. Elle a été de 2.819 m<sup>3</sup> en 1999 et principalement écoulee sur le marché intérieur. La consommation intérieure de ce produit estimée à 25.000 m<sup>3</sup> est comblée par les importations en provenance des pays voisins : République Démocratique du Congo, Centrafrique et Gabon.

### 3.6. Principales entreprises forestières en activité au Congo

#### 3.6.1. Congolaise Industrielle des Bois (CIB)

La Congolaise Industrielle des Bois, société à capitaux allemands est une émanation du groupe Feldmeyer-Tropical Timber.

Créée en 1965 et bénéficiaire de deux contrats de transformation industrielle, elle est implantée à Pokola (Ouesso) au Nord-Congo et dispose de trois concessions forestières couvrant une superficie totale de 1.150.816 ha. La société possède deux scieries à Pokola et à Kabo et emploie actuellement 1.150 personnes. Sa capacité actuelle de production est de 270.000 m<sup>3</sup> de grumes et de 50.000 m<sup>3</sup> de sciages.

#### 3.6.2. Industrie Forestière de Ouesso (IFO)

Cette société a été constituée après le rachat en 1999 de l'ancienne société SCBO, par le groupe allemand DANZER qui a signé un contrat de transformation industrielle de bois avec le Gouvernement congolais la même année. Son permis situé dans la région de la Sangha (Nord-Congo) couvre une superficie de 1.131.600 ha.

L'industrie forestière de Ouesso dont les activités ont réellement commencé en 2000 devra assurer la production des grumes, des sciages et des placages tranchés.

Les capacités de production sont de 100.000 m<sup>3</sup> pour le chantier forestier, 15.000 m<sup>3</sup> pour la scierie et 5.000 m<sup>3</sup> pour l'unité de tranchage.

#### 3.6.3. Industrie de Transformation du Bois de la Likouala (ITBL)

C'est une société privée à capitaux d'origine française créée sous les cendres de l'ancienne société F.N.C. (Forestière du Nord-Congo), qui est implantée au Nord Congo dans la région de la Likouala et plus précisément à Enyellé depuis 1983. Les activités exercées sont l'exploitation forestière et le sciage à partir de deux concessions forestières totalisant 642.096 ha.

La Société qui évolue sous contrat de transformation industrielle, emploie 500 personnes et a produit 100283 m<sup>3</sup> de grumes et 16134 m<sup>3</sup> de sciages en 1999.

#### 3.6.4. Société Congolaise des Bois (SOCOBOIS)

La SOCOBOIS est installée depuis 1964 au Congo à Dolisie dans la région du Niari au sud du pays et bénéficie d'un contrat de transformation industrielle.

Cette société à capitaux d'origine allemande dispose, à Dolisie, d'un complexe de transformation de bois intégrant les activités de sciage, déroulage, tranchage, de fabrication de contre-plaqués et de séchage artificiel de bois débités.

La capacité annuelle de transformation est de 100.000 m<sup>3</sup> répartie comme suit :

- 65.000 m<sup>3</sup> au déroulage (Okoumé) ;
- 20.000 m<sup>3</sup> au tranchage (Limba, Moabi, Longhi blanc) ;
- 15.000 m<sup>3</sup> au sciage (bois divers).



En moyenne, elle transforme 70.000 m<sup>3</sup> de grumes par an dont la moitié provient de ses propres chantiers forestiers, l'autre moitié est fournie par les tiers, constitués principalement par les petits exploitants forestiers nationaux.

Presque toute la production des placages et des sciages est exportée alors que la totalité des contre-plaqués produits (en moyenne 3.000 m<sup>3</sup>) alimente le marché local.

En 1998, la société utilisait environ 900 employés.

A cause des troubles politico-militaires qui ont fortement secoué le Sud du Congo à partir de décembre 1998, la société se trouve en situation d'arrêt d'activités. La relance de ses activités est prévue pour l'an 2001.

### 3.6.5. Société de Transport et de Commercialisation des Produits Agricoles (STCPA-BOIS)

Cette société a été créée en 1997 à l'issue de la cession partielle des actifs de l'Entreprise Commerciale et Industrielle du Kouilou (ECIK-FORET) dont une grande partie résulte de l'acquisition des actifs de l'ancienne Société Industrielle de Déroulage et Tranchage (SIDETRA).

Conformément à son contrat de transformation industrielle, la Société a pour activités l'exploitation forestière, le sciage, le déroulage et la fabrication des contre-plaqués.

Les concessions forestières couvrent 197.200 ha, elles sont situées dans le massif du Chaillu au Sud du Congo. Avec pour essence principale l'Okoumé, ces concessions de capacité de production de 100.000 m<sup>3</sup> alimentent son usine qui se trouve à Pointe-Noire.

La capacité de production de l'usine est de :

- ❖ 5.000 m<sup>3</sup> de sciages ;
- ❖ 20.000 m<sup>3</sup> de placages déroulés ;
- ❖ 6.000 m<sup>3</sup> de contre-plaqués.

En 1999, sa production était respectivement de 2.684 m<sup>3</sup> de sciages, 6.980 m<sup>3</sup> de placages déroulés et de 2.819 m<sup>3</sup> de contre-plaqués. L'exploitation forestière, arrêtée depuis début 1999 pour des raisons sous-évoquées, a repris en juin 2000.

### 3.6.6. Bois et Placages du Congo (BOPLAC)

Créée en 1995, cette société à capitaux d'origine suisse et allemande gère le fonds de commerce et les actifs de l'ancienne société PLACONGO, elle exerce les activités suivantes : exploitation forestière, sciage et déroulage.

Les permis forestiers (496.000 ha) situés dans le massif du Chaillu, dans la région de la Lékoumou au sud du pays sont restés en inactivité depuis janvier 1999 pour des raisons évoquées ci-dessus.

L'usine est quant à elle implantée à Pointe-Noire. Elle a une capacité de production de 33.000 m<sup>3</sup> de placages et de 3.000 m<sup>3</sup> de sciages. Avec un effectif de 521 agents en 1998, cette usine est fermée depuis 1999 à cause des difficultés d'approvisionnement en bois en grumes.

Cependant sa production réelle était de : 45.000 m<sup>3</sup> de grumes, 900 m<sup>3</sup> de sciages et de 22.000 m<sup>3</sup> de placages déroulés en 1998.

La société évolue sous contrat de transformation industrielle.

### 3.6.7. Transformation des Bois Exotiques du Congo (TRABEC)

TRABEC est une société à capitaux d'origine italienne qui a été créée en 1990 à Pointe-Noire où se trouve son siège social et son site industriel.

Cette entreprise appartenant des industriels des bois italiens est l'unique unité industrielle de bois non intégrée à une exploitation forestière. Elle a pour objet le sciage et la production des moulures, frises, des parquets et lambris.

La capacité de transformation de la scierie est de 15.000 m<sup>3</sup>.

En 1999, cette société a produit près de 3.000 m<sup>3</sup> de sciages. Presque toute sa production est commercialisée en Europe Occidentale et principalement en Italie.

### 3.6.8. Eucalyptus du Congo (ECO. S.A.)

ECO. S.A. est une société anonyme de droit congolais créée sous les cendres de l'ancienne société UAIC (Unité d'Afforestation Industrielle du Congo) en 1997.

Les actionnaires sont l'Etat congolais et la société SHELL.

La société est implantée à Pointe-Noire et a pour objet la réalisation des plantations industrielles dans les savanes sableuses de la région côtière de Pointe-Noire, sur la base principalement des clones d'eucalyptus à haute productivité.

La superficie totale des plantations déjà réalisées est de 52.000 hectares. Depuis que ces plantations sont exploitées, elles produisent annuellement plus de 300.000 m<sup>3</sup> de bois de pâte qui sont exportés vers les pays de l'Europe occidentale et de l'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc).

La société produit également des poteaux destinés à l'usine d'imprégnation, du bois de chauffe et de bois de service pour le marché local.

Les emplois directs créés sont de 469, tandis que les emplois indirects qui concernent les activités de sous-traitance sont estimés à 2.500 personnes.

## **4. Evaluation des données collectées et des méthodologies utilisées**

### 4.1. Disponibilité et fiabilité des statistiques forestières

#### 4.1.1. Connaissance des potentialités forestières

Les données d'inventaires sur les ressources forestières n'existent que partiellement dans la mesure où seulement environ 25% des forêts ont été inventoriés. En outre, ces inventaires ont été le plus souvent réalisés à des taux de sondage faibles. Les données issues de ces inventaires sont généralement vieilles et ne sont pas toujours actualisées pour tenir compte des prélèvements nouvellement effectués.

#### 4.1.2. Activités sylvicoles

Les données y relatives sont produites par deux structures principales concernées, à savoir le SNR et ECO S.A. Elles sont régulièrement transmises aux directions régionales ou directement au Ministère. Les informations sur le potentiel de régénération (par exemple l'état des vergers à graines) de certaines espèces sont généralement absentes.

#### 4.1.3. Exploitation forestière et transformation du bois

Les statistiques sur ces activités sont régulièrement produites par les directions régionales à partir des états de production transmis par les producteurs forestiers. Les états de production donnent des informations sur les volumes produits (fûts et billes), la destination des produits (marché pour l'exportation ou marché local) par essence ainsi que la situation des stocks au début et à la fin (trimestre, année). Quant aux états de production industrielle, les données portent sur les grumes entrées usine, les volumes réellement traités, les volumes des produits transformés et les volumes commercialisés de ces produits. La disponibilité et la régularité de transmission de ces états à la direction régionale sont généralement liées à l'organisation de la gestion des entreprises forestières. On trouve d'un côté des grandes entreprises avec une gestion interne informatisée de l'information qui régulièrement transmettent leurs états de production et de l'autre des petites entreprises forestières (constituées essentiellement par les nationaux) dont les statistiques sont difficiles à obtenir. Les piétistes (ceux qui exploitent soit par permis de bois d'œuvre ou de permis spécial un nombre limité de pieds d'arbres) ne fournissent pas des états de leur production, celle-ci est estimée par l'administration forestière sur la base du volume moyen par arbre et par essence reconnus officiellement.

#### 4.1.4. Commercialisation des produits ligneux

Les statistiques liées à l'exportation des bois en grumes sont probablement les plus complètes. Ces données (essence, qualité, destination, redevance) sont collectées lors des vérifications des fiches de spécification et de contrôles effectués sur les lieux d'exportation par les directions régionales (brigades de conditionnement et d'agrément du bois) qui fournissent les éléments servant de base de calcul de la redevance des bois exportés. Ces données sont également traitées par les Douanes à partir des déclarations d'exportation.

Par contre, les bois transformés (sciages, placages, contre-plaqués) mais aussi les rondins d'eucalyptus (bois d'industrie) exemptés du paiement de la redevance à l'exportation sont moins suivis par ces structures.

Les statistiques relatives au commerce intérieur des produits forestiers ne sont pas systématiquement collectées par le fait que cette activité est exercée principalement par des petits revendeurs relevant du secteur informel, donc difficile à contrôler. Toutefois en ce qui concerne grandes entreprises, les informations sur les ventes locales sont disponibles et régulièrement transmises aux directions régionales.

Les informations sur le marché international (prix, tendances générales, etc.) ne sont pas maîtrisées par l'Administration Forestière surtout après la dissolution de l'Office Congolais du Bois (OCB) qui avait le monopole d'achat et de vente des bois congolais.

#### 4.1.5. Produits forestiers non ligneux et bois d'énergie

Les données y relatives sont collectées essentiellement à partir des permis attribués aux usagers, ce qui ne reflète pas les productions réelles. Les éléments relatifs à la gestion de la biodiversité dans les aires protégées dont la gestion est assurée avec l'assistance bilatérale, internationale ou des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont collectés de manière éparse et irrégulière par l'Administration Forestière.

Remarque : D'une manière générale, la compilation et le traitement des données tant dans les directions régionales de l'Economie Forestière qu'à la DEP sont faits manuellement et généralement par un personnel non qualifié. Il en résulte que les rapports annuels sont publiés avec retard et la production forestière d'une année n'est connue qu'au milieu de l'année suivante. Les rapports déjà très irréguliers fournis par les Directions régionales, en l'absence d'un canevas de rédaction général, comportent des données disparates, surtout pour ce qui concerne les autres données de base des entreprises (effectifs, matériels etc.).

Il convient de souligner que la plupart des agents du Service Central des Statistiques n'ont suivi aucune formation de base en statistiques. Le service ne dispose qu'un d'un seul local et de matériel de bureau très limité (manque de calculatrice, absence même de moyens de stockage et d'archivage de documents). Son budget très insuffisant ne permet pas de réaliser en temps voulu les visites de terrain et les enquêtes périodiques dans les entreprises. Cette situation est presque la même dans les directions régionales. Les difficultés matérielles au sein des directions régionales font que pour éditer leur rapport, celles-ci font recours même aux moyens privés extérieurs pour réaliser cette tâche, ce qui est contraire aux principes de la propriété et de la protection de l'information.

#### 4.2. Points forts dans le système existant de collecte, d'analyse et de dissémination des données nationales

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques forestières au Congo bénéficient de certains atouts dont essentiels sont :

- existence d'une base juridique de bonne facture et cohérente ;
- existence d'un bon maillage de l'Administration Forestière sur l'ensemble du territoire national ;
- existence au sein des directions régionales et de la structure centrale des services chargés de gérer les statistiques ;
- publication annuelle d'un cahier statistique assez bien structuré.

#### 4.3. Points faibles dans le système existant de collectes, d'analyse et de dissémination des données nationales

Les contraintes qui se posent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données nationales sur la filière bois peuvent se résumer comme suit :

- contraintes financières et logistiques de l'Administration Forestière ;
- non-application effective de la législation relative aux statistiques ;
- manque de ressources humaines compétentes et motivées dans la gestion des statistiques forestières tant dans l'Administration Forestière que dans les unités de production ;
- méfiance et réticence des opérateurs forestiers à transmettre les données demandées par l'administration forestière à cause soit du volume important à consacrer à ce travail ou des implications fiscales possibles ;
- fiabilité incertaine des données transmises par les entreprises ;
- difficultés de communication tant physiques qu'intellectuelles dans la plupart des régions forestières du pays ;
- insuffisance de concertation entre les structures de l'administration centrale ;
- difficultés de circulation de l'information entre l'Administration Forestière et les autres structures traitant des données liées aux produits forestiers ;
- exercice d'une série d'activités par le secteur informel ;
- non-actualisation des statistiques.

#### 4.4. Utilisation et diffusion des données

Comme il l'a été souligné plus haut, c'est la Direction des Etudes et de la Planification qui est chargée, pour le compte du ministère chargé des Eaux et Forêts, du traitement, de l'analyse et de la publication des informations sur les statistiques forestières. Cette direction publie chaque année un annuaire des produits forestiers dénommé "cahier des statistiques forestières" dont une présentation sommaire est donnée à l'annexe 4.

Le cahier des statistiques forestières présente des données détaillées sur les activités du secteur forestier. Il constitue un bon outil de planification assez complet.

Son utilisation et sa diffusion se font auprès des institutions nationales et étrangères.

Les institutions nationales intéressées sont :

- Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- Le Ministère de l'Economie Forestière ;
- Le Ministère du Commerce ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- La Présidence de la République ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale et autres institutions bancaires ;
- Les Syndicats et les Chambres de Commerce.

Quant aux institutions internationales sous-régionales, il s'agit de :

- Corps diplomatique ;
- Organisations internationales (FAO, OIBT, OAB) qui envoient annuellement des questionnaires ;
- CEMAC ;

– CEAC.

Le cahier des statistiques forestières est aussi régulièrement consulté par les opérateurs économiques, les étudiants, les ONG et associations.

## 5. Amélioration du processus de mise en œuvre des statistiques forestières

La gestion d'un secteur aussi important que la forêt au Congo requiert une information statistique complète, fiable et disponible. Dans le contexte actuel, la dynamisation du système existant de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques forestières peut s'envisager par la mise en œuvre d'une série de mesures articulées en deux phases :

### Première phase :

- *Renforcer l'application de la réglementation existante en la matière ;*
- *Assurer une concertation des services centraux dans le traitement et la diffusion des statistiques forestières ;*
- *Sensibiliser les entreprises sur l'importance des statistiques forestières ;* cette sensibilisation pourrait se faire par le biais des conférences, des séminaires ou ateliers ;
- *Renforcer les dispositions juridiques sur la collecte et la transmission des données par les entreprises ;* dans le cadre du projet Code Forestier (actuellement en examen au Parlement), le montant de l'amende pour non-transmission des données à l'Administration Forestière passe de 100.000 FCFA à 200.000 FCFA, voir 500.000 FCFA.
- *Standardiser les procédures ;* la Direction des Etudes et de la Planification doit établir des directives claires visant à la standardisation des méthodes de collecte et de traitement des informations surtout dans l'optique d'un traitement informatisé des statistiques. Cela permettrait d'avoir également des rapports des directions régionales selon un format identique.
- *Renforcer les relations avec les opérateurs économiques et les autres structures privées ou publiques pouvant fournir des informations utiles sur les produits forestiers* (transports fluviaux, CFCO, SOCOMAB, transitaires, acheteurs, exportateurs, Douanes) ;
- *Renforcer les capacités de travail des agents chargés des statistiques ;* il est nécessaire de doter les agents des directions régionales de :
  - moyens de déplacement et d'un budget de fonctionnement conséquents pour faciliter la collecte des informations auprès des usagers de la forêt ;
  - moyens de traitement et d'édition des données (calculatrices de poche et de bureau, photocopieur, matériel informatique, plaques solaires pour les directions ne disposant pas d'électricité ;
  - moyens de communication pour l'installation des phonies dans les directions régionales du Niari, de la Lékoumou, de la Bouenza et du Kouilou pour permettre de communiquer entre elles et avec l'administration centrale à Brazzaville. ;
  - formation informatique de cinq agents des directions régionales (Lékoumou, Niari, Kouilou, Sangha et Likouala) ;

- former le personnel des entreprises ayant en charge les statistiques forestières par un agent de la Direction des Etudes et de la Planification formé à cet effet ;
- former au classement des bois selon les règles de l'ATIBT les agents des brigades forestières de conditionnement et d'agrément de Pointe-Noire, Pokola et Enyellé ainsi que ceux de la Direction de la Valorisation des Ressources Forestières de Brazzaville ;

Quant aux agents du Service des Statistiques de la Direction des Etudes et de Planification à Brazzaville, il leur faudra également :

- des moyens de déplacement par la mise à disposition des agents d'un budget substantiel leur permettant de collecter des informations complémentaires au niveau des directions régionales, des entreprises et d'autres institutions publiques et privées ;
  - équipements en outil informatique, en photocopieur et calculatrice sans oublier la confection d'armoires et d'étagères pour le stockage et l'archivage des documents collectés et compilés ;
  - former aux techniques de collecte et de traitement des données statistiques au moins deux agents de niveau Ingénieur pendant une durée d'au moins un mois. Une fois formés, ces agents devraient assurer tant la formation des agents des directions régionales que ceux évoluant au sein des entreprises ;
  - former à Brazzaville, deux agents de niveau ATP, à l'utilisation d'ordinateur et aux méthodes de traitement informatisées de l'information (la même formation que celle des agents des directions régionales) pendant un mois.
- *Produire mensuellement un rapport statistique de type "tableau de bord" comprenant des informations utiles présentées sous forme d'indice à diffusion auprès des décideurs ;*
- *Maintenir la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels par les structures régionales et centrales dont le contenu devra être enrichi par les données ci-après :*
- le volume de bois en transit sur la voie fluviale ;
  - la production évacuée par la CFCO ;
  - les informations sur la sylviculture ;
  - les superficies et les essences exploitées par UFA ;
  - la situation des stocks de bois ;
  - l'établissement des indices de production et de transformation basés sur d'une part le volume produit et d'autre part par le volume de bois transformé ;
- *Maintenir la publication du cahier des statistiques .*



**Deuxième phase :**

- *Informatiser les procédures de traitement et de diffusion des statistiques forestières :*

Dans un premier temps, il sera nécessaire d'installer et de mettre en service à la Direction des Etudes et de la Planification, un réseau d'ordinateurs client-serveur composé d'une unité centrale et de trois postes de travail pour la saisie et le traitement des données. L'impression et la publication seraient effectuées à l'aide d'imprimante de type laser.

En second lieu, on procédera à l'informatisation au niveau des directions régionales (Pointe-Noire, Sangha, Niari, Lékoumou et Likouala) et de certaines brigades forestières (Pokola, Enyellé et Port de Pointe-Noire) ;

- *Réaliser une étude sur la consommation locale des produits ligneux (sciages, contre-plaqués et bois - énergie) ;*
- *Mettre en place le service national de contrôle des bois à l'exportation.*

L'amélioration durable du système actuel de collecte, traitement et diffusion des statistiques forestières au Congo dont le financement des services concernés tant au niveau central qu'au niveau régional demeure le facteur déterminant, reste probablement liée à la mise en œuvre du projet OIBT PD96 (F) sur la mise en place d'un système national de récolte de statistiques forestières du Congo.

## 6. Références et sources

En rapport avec la description faite plus haut sur la méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques forestières, les principales sources des données sont constituées par les entreprises forestières, les brigades d'agrément et de conditionnement des bois destinés à l'exportation, les directions régionales de l'économie forestière, la direction des études et de la planification du Ministère de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques, la direction régionale des douanes de Pointe Noire et le centre national des statistiques et des études économiques.

### 6.1. Entreprises forestières

Par leur nature, celles-ci produisent des informations de nature primaire sur les produits forestiers. Les données sont contenues dans les carnets de chantier, les états de production, les registres des bois entrés en usine et les bilans annuels de leurs activités

### 6.2. Brigades d'agrément et de Conditionnement du bois

En tant que structures spécialisées de l'administration forestière dans le classement et le contrôle des bois exportés, elles fournissent aux directions régionales de l'économie forestière des informations sur l'exportation des produits forestiers dans leurs rapports d'activités.

### 6.3. Directions Régionales de l'Economie Forestière (DREF)

Les données se trouvent compilées dans leurs rapports d'activités mais aussi dans les rapports de missions de contrôle qu'ils réalisent sur le terrain c'est-à-dire auprès des entreprises forestières et d'autres usagers de la forêt.

### 6.4. Direction des Etudes et de la Planification du MEFPRH

La DEP produit des informations traitées au travers des rapports d'activités annuels et du cahier des statistiques forestières. Outre les rapports d'activités qu'elle reçoit de la part des directions régionales, cette direction collecte aussi directement auprès des entreprises forestières des informations sur les produits forestiers. Les rapports de mission produits par les agents de cette direction ainsi que les questionnaires dûment remplis par les entreprises forestières constituent également des documents de référence sur les produits forestiers.

### 6.5. Direction Régionale des Douanes de Pointe Noire

Cette direction régionale publie le document "Statistiques du Trafic Commercial" qui donne des informations sur les importations et les exportations des produits forestiers.

### 6.6. Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques

Cette institution produit plusieurs publications donnant des informations sur l'ensemble des secteurs économiques du pays dont le secteur forestier. Les principales publications concernant les produits forestiers sont l'annuaire statistique du Congo et l'état de l'économie congolaise.

## 7. Annuaire FAO des produits forestiers

La revue ci-après concerne les données publiées dans l'Annuaire FAO des produits forestiers de l'année 1994 jusqu'en 1999 ; la mise à jour concerne donc cette période.

- ❖ Commentaires sur les données contenues dans l'Annuaire FAO sur les produits forestiers au Congo

Le constat général qui se dégage de cet Annuaire est que presque toutes les données relatives aux produits forestiers congolais sont basées sur des estimations alors que selon les informations données par le chef de Service Central des Statistiques Forestières du Ministère en charge des Eaux et Forêts, chaque année les formulaires FAO, OIBT sur les statistiques forestières sont dûment remplis et expédiés.

Les écarts entre les données estimées FAO et celles publiées par le Ministère chargé des Eaux et Forêts se présentent comme suit :

### a) En matière des données sur la production :

-grumes (sciages + déroulage) :	635.000 m <sup>3</sup> (FAO) contre 627.000m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit -1%
-bois de trituration :	391.000 m <sup>3</sup> (FAO) contre 342.000 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit -13%
-sciages :	52.000 m <sup>3</sup> (FAO) contre 60.204 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit +16%
-placages :	35.000m <sup>3</sup> (FAO) contre 47.068 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit +34%
-contre-plaqués :	1.000m <sup>3</sup> (FAO) contre 3.224 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit +222%

Il convient de noter que contrairement aux indications de la FAO, les données officielles du Congo sur la production des placages intègrent le volume des placages qui ont servi à la fabrication des contre-plaqués localement.

En outre, les données sur la production de bois d'énergie et de service publiées par le MEFPRH sont vraisemblablement bien en deçà des chiffres réels. Les estimations de la FAO nous semblent plus proches de la réalité.

### b) En matière des données sur les exportations :

-bois rond industriel :	588.000 m <sup>3</sup> (FAO) contre 527.143 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit -10%
-sciages :	33.000 m <sup>3</sup> (FAO) contre 32.354 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit -1%
-placages :	22.000m <sup>3</sup> (FAO) contre 27.929 m <sup>3</sup> (MEFPRH) soit 27%

Les données qui devront être validées pour la période allant de 1994 à 1999 apparaissent dans les annexes 8.1 et 8.2.

Le cahier des statistiques publié par la DEP du Ministère de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques et la publication du CNSEE dénommée " L'état de l'économie congolaise en 1998" sont les sources de référence qui ont été utilisées.

## 8. Liste des références bibliographiques

- ❖ BADRE. M.: 1984 : Forêt et marché du bois, Hatier, Paris, 76 p.
- ❖ BUTTOUD, G. et SAMYN J.M. 1999 : Politique et Planification Forestière. Guide pour la finalisation de l'élaboration. Berne, 86 p.
- ❖ FAO : Annuaire des produits forestiers 1994. FAO, Rome
- ❖ C.N.S.E.E, 1999 : L'Etat de l'Economie Congolaise en 1998, Brazzaville, 58 p.
- ❖ FOMETE, N.T., 1998 : Diagnostic de l'industrie forestière dans les pays du bassin du Congo. Actes de l'Atelier d'analyse politique : Programme de Formation et de coopération en développement de politiques forestières dans le bassin du Congo. Banque Mondiale / Union Européenne, Yaoundé. 39 p.
- ❖ FOMETE, N.T., 2000 : Etude en développement industriel, Rapport d'Etude. Projet OIBT PD2/93 (F). Aménagement Pilote Intégré de la forêt de Ngoua 2 Nord, Brazzaville, 50 p.
- ❖ MAEEFP, 1999 : Programme d'Action Forestier National. Rapport de synthèse, Brazzaville, 145 p.
- ❖ MEFPRH, 1999 : Cahier des statistiques forestières
- ❖ MEFPRH, 2.000 : Rapport d'activités annuel 1999, Brazzaville.
- ❖ MASSIMBA C.E., IMBALO L., MFOUTOU, 1996 : La forêt et la filière-bois au Congo, Brazzaville, 16 p.
- ❖ MBESSA C., MAMONA et YINDOULA, 1999 : Rapport national sur les statistiques forestières. Atelier OIBT de formation sur les statistiques forestières et du commerce du bois-Lomé - TOGO du 28 novembre au 17 décembre 1999 - Brazzaville.
- ❖ Ministère de la Coopération, 1993 : La compétitivité des bois d'œuvre africains, Paris.
- ❖ NGASSEMBO A. et SIMON. E., 1996 : Etude préparatoire à la proposition de projet. Rapport préliminaire. Avant-projet OIBT : Création d'un système national pour la récolte et le traitement des statistiques forestières, Brazzaville, 76p.
- ❖ République du CONGO, 1999 : Projet de loi portant code forestier. Document multigramme, 28p.
- ❖ République du CONGO, 2000 : Programme intérimaire post-conflit du Congo, Brazzaville,
- ❖ SURET-CANALE J. 1977 : Afrique Noire, De la colonisation aux indépendances 1945-1960 (1), Editions Sociales, Paris, 395p.

## 9. Annexes disponibles :

### Annexe 4. Présentation sommaire du Cahier des Statistiques Forestières

Cette présentation se rapporte au cahier des années 1990 à 1995.

#### I. Ressources humaines

- répartition du personnel par entreprise et par type de contrat

#### II. Exploitation Forestière

- superficies inventoriées (ha )
- superficies octroyées en cours de validité (ha)
- production grumière par entreprise et par région (m3 )
- production grumière par titre d'exploitation (m3 )
- production grumière par entreprise et par secteur (m3)
- production des rondins par entreprise et par essence (m3 )

#### III. Transformation Industrielle

- grumes entrées en usine par entreprise et par région (m3 )
- production des sciages par entreprise et par région ( m3)
- production des sciages par entreprise et par secteur (m3)
- production des placages déroulés par entreprise et par région ( m3 )
- production des placages tranchés par entreprise et par région (m3)
- production des contre-plaqués par entreprise et par région (m3 )

#### IV. Commercialisation

- ventes locales des grumes et produits en bois transformés par année et par région (m3)
- exportations des bois en grumes par pays de destination (m3 )
- exportations des rondins (m3)
- exportations des placages déroulés par exportateur et par destination (m3)
- exportations des placages tranchés par exportateur et par destination(m3)
- exportations des contre-plaqués par exportateur et pays de destination (m3)
- évolution des exportations des bois transformés (m3)

#### V. Autres produits ligneux et accessoires

- production des autres produits ligneux et accessoires

#### VI. Gestion de la faune et des Aires protégées

- tableau de la situation des parcs, réserves et Aires protégées
- permis de petite chasse délivrés
- permis de grande chasse délivrés
- permis de détention d'animaux sauvages vivants
- situation des animaux vivant en détention réglementaire
- déclarations d'abattage des animaux sauvages

- animaux sauvages vivant en détention réglementaire
- produits de chasse saisis
- situation des armes saisies par région
- situation des armes restituées

#### VII. Situation du Parc Zoologique de Brazzaville

- visites au Parc Zoologique de Brazzaville
- répartition des pensionnaires au PARC Zoologique
- acquisition des pensionnaires au Parc Zoologique
- mortalité et disparition des pensionnaires
- importations des animaux vivants
- exportations des trophées par pays de destination

#### VIII. Recettes

- répartition des recettes forestières par région
- recettes de chasse et de conservation de la Faune

## Annexe 5 : Les entreprises forestières du Congo en 1999

## A. Forêt naturelle

N°	Dénomination	Situation Juridique	Activités exercées	Localisation superficie
1	Likouala Timber (LT)	Société privée à capitaux d'origine française 10.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA BETOU (Nord-Congo)
2	Industrie de Transformation des bois de la Likouala (ITBL)	Société privée à capitaux d'origine française 100.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Enyellé UFA MIMBELI 442.196 ha Nord Congo
3	CRISTAL *	Société privée à capitaux franco-congolaise 100.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA LOUBONGA Nord-Congo 213.200 ha
4	Bois et placage de Lopola (BPL) *	Société privée à capitaux d'origine libanaise	Exploitation forestière, sciage, tranchage	UFA LOPOLA Nord-Congo 199.900 ha
5	MOKABI S.A. (Rougier)	Société privée à capitaux d'origine française	Exploitation forestière, sciage	UFA Mokabi Nord-Congo 370.500 ha
6	Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	Société privée à capitaux d'origine allemand 2.070 milliards FCFA	Exploitation forestière, sciage avec séchoirs	UFA LOUNDOUNGOU UFA KABO UFA Pokola Nord-Congo. 1.150.816ha
7	Société Congolaise Arabe Libyenne (SOCALIB)	Capitaux privés d'origine libyenne 732.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Ouerst Nord-Congo 448.000 ha
8	Industries Forestière de Ouesso (ex SCBO) *	Capitaux privés d'origine allemande	Exploitation forestière, tranchage (projet)	UFA EST Nord Congo 1.131.000 ha
9	Forestière de la Cuvette-Ouest FORESCO *	Capitaux privés d'origine libanaise 20.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA KELLE Nord Congo 422.976 ha
10	Entreprise de sciage des Bois d'Ollombo (ESBO) *	Capitaux privés d'origine congolaise 30.000.000 FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Ollombo Nord Congo 51.396 ha
11	FORALAC	Capitaux privés d'origine portugaise 400 millions FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud7 UFA Sud 4 UFA Sud 2 Kayes UFA Sud 5 Sud Congo 416.712 ha
		Capitaux privés d'origine		UFA Sud 8

12	MOUNGONDO Victor	congolaise 4 millions DCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud 10 165.900 ha 165.901 Sud-Congo
13	Bois et Placages du Congo (BOPLAC)	Capitaux privés d'origine allemande, suisse et hollandaise 500 millions FCFA	Exploitation forestière, sciage, déroulage	UFA Sud 7 UFA Sud 10 Sud Congo 516.788 ha

14	Société Congolaise des Bois SOCOBOIS	Capitaux privés d'origine allemande 400 millions FCFA	Exploitation forestière, déroulage, tranchage, contre-plaqué, sciage + séchage	UFA Sud 3 UFA Sud 6 UFA Sud 7 UFA Sud 10 Sud Congo 460.826 ha
15	Société des Bois de Divénié (SOBODI)	Capitaux privés d'origine congolaise 8 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 6 Sud Congo 40.690 ha
16	Société Forestière GOMA et CIE	Capitaux privés d'origine congolaise 125 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 10 UFA Sud 8
17	MAV CONGO	Capitaux privés d'origine congolaise 10 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 7 Sud Congo 26.730 ha
18	BANINA Antoine	Capitaux privés d'origine congolaise 120 millions FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud 1 UFA Sud 5 143.191 ha Sud Congo
19	Compagnie Industrielle des Bois du Niari (CIBN) *	Capitaux privés d'origine congolaise	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud 7 UFA Sud 5 308.626 ha Sud Congo
20	Congolaise Industrielle de Transformation de Bois (CITB)	Capitaux privés d'origine congolaise 25 millions FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud 5 UFA MBOMO 220.820 ha
21	SATHOUD Olivier	Capitaux privés d'origine congolaise 10 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 1 UFA Sud 3 289.657 ha Sud Congo
22	NGOUMA Joseph	Capitaux privés d'origine congolaise 5 millions CFA	Exploitation forestière	UFA Sud 11 80.000 ha Sud Congo
23	Congolaise d'exploitation des bois Tropicaux (CEBT)	Capitaux privés d'origine congolais 10 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 8 54.000 ha Sud Congo
		Capitaux privés d'origine		UFA Sud 7



24	NZOUNGOU Gabriel	congolaise 20 millions FCFA	Exploitation forestière	151.0 ha Sud Congo
25	AFRIWOOD *	Capitaux privés d'origine congolaise et malaysienne 10 millions FCFA	Exploitation forestière, déroulage, sciage	UFA Sud 7 Sud Congo
26	Société forestière de Dolisie	Société privée à capitaux d'origine congolaise	Exploitation forestière	UFA Sud 7 17.600 ha Sud Congo
27	MAN FAN TAI CONGO (MFTC)	Capitaux privés d'origine chinoise 1 milliard FCFA	Exploitation forestière, déroulage, sciage (projet), contre-plaqué (projet)	UFA Sud 2 UFA Sud 7 UFA Sud 10 229.26 ha Sud Congo
28	COFIBOIS	Capitaux privés d'origine congolaise 155 millions FCFA	Exploitation forestière, sciage	UFA Sud 1 UFA Sud 2 22.500 ha Sud Congo
30	KIMBAKALA MBOUNGOU	Capitaux privés d'origine congolaise 10 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 1 9.300 ha Sud Congo

31	NGAMBOU Henri	Capitaux privés d'origine congolaise 4 millions FCFA	Exploitation forestière	UFA Sud 1 30.896 ha Sud Congo
32	NGOMA Christiane	Capitaux privés d'origine congolaise	Exploitation forestière	UFA Sud 1 60.000 ha Sud Congo
33	QUATOR	Capitaux privés d'origine congolaise	Exploitation forestière	UFA Sud 2 Sud Congo
34	BISSON et Cie	Capitaux privés d'origine française	Exploitation forestière sciage	UFA Sud 1 Sud Congo
35	STCPA-BOIS	Capitaux privés d'origine congolaise et française	Exploitation forestière, sciage, déroulage, Contre-plaqué	UFA Sud 10 Sud Congo
36	TRABEC	Capitaux privés d'origine italienne 100 millions	Sciage, moulénage, menuiserie	Pointe-Noire
37	Ebénistes du Congo	Capitaux privés d'origine congolaise	Menuiserie, industrielle	Pointe-Noire
38	Atelier De la Louessé (ADL)	Capitaux privés d'origine congolaise	Exploitation forestière	UFA Sud 7 41.000 ha Sud Congo

**B. Forêt artificielle**

1	Eucalyptus du Congo (ECO.SA.)	Capitaux privés d'origine congolaise	Plantation industrielle	<b>52.000</b> ha Pointe-Noire
2	Congolaise des Bois Imprégnés (CBI)	Société privée anonyme	Imprégnation des poteaux en bois	Pointe-Noire 110.000 poteaux/an
3	Service National de Reboisement (S.N.R.)	Etablissement public à caractère technique et scientifique	Reboisement en savane et en forêt dense	Pointe-Noire

\* *entreprises en cours d'installation*

## Annexe 6.1 : Evolution de la production des principaux produits forestiers de 1994 à 1999

*Unité m<sup>3</sup>*

Année	Grumes	Rondins (eucalyptus)	Sciages	Placages	Contre-plaqué
1994	627.000	342,391	60,204	47,068	3,224
1995	638.437	380,179	62,266	48,918	3,137
1996	612.891	120,136	59,499	49,557	4,989
1997	595.742	372,859	69,501	76,411	7,000
1998	703,405	481,135	73,408	51,898	1,600
1999	519,929	360,998	73,870	18,645	2,819

**Source:** MEFPRH

## Annexe 6.2 : Evolution des Exportations des produits forestiers de 1994 à 1999

*Unité m<sup>3</sup>*

Année	Grumes	Rondins (eucalyptus)	Sciages	Placages	Contre-plaqué
1994	239,588	287,555	32,543	21,504	ND
1995	195,963	346,636	45,460	27,929	1,975
1996	258,286	172,515	28,495	41,150	2,231
1997	212,710	283,336	15,917	37,430	2,834
1998	257,027	311,049	47,357	46,350	1031
1999	207,010	337,903	63,136	16,443	396

**ND :** Non disponible**Sources :** MEFPRH et CNSEE

## Annexe 7.1. : Evolution de la production grumière par entreprise de 1995 à 1999

Unité : m3

Entreprises	1995	1996	1997	1998	1999
CIB	157,305	149,728	180,666	263,365	263,231
SOCOBOIS	40,836	48,591	41,606	30,000	
SOCALIB	20,161	48,365	31,562	52,482	22,586
ITBL (FNC)	81,727	47,928	48,868	101,572	100,283
LIKOUALA TIMBER	4,500	1,293	2,000	4,328	4,586
SNBS	23,060	28,476			
SCBO	57,924	61,487	41,168	57,766	
FORALAC	74,229	76,917	80,830	43,826	31,460
BOPLAC	43,915	38,740	45,415	20,000	
MAN FAN TAI	1,214	13,600	15,000	25,785	39,133
NGOUMA	1,345	1,211	1500		
BANINA	7,680	7,792	5,500	5,073	86
KBD	1,607	3,479	1,300	2,884	
MAVOUNGOU	73	3,245	2,500	947	
NGAMBOU	821	330	400		357
COMETRAB	1,214				
BISSON		795	1,295	1,924	3,001
INNOVEST		-		2,000	
NOUVELLE CAFAN	576	382			
COFIBOIS	13,017	13,740	18,800	16,426	14,186
QUATOR	5,456	4,288	7,500	641	7,074
ECICK-FORET	24,268	16,473	23,532	30,000	
CEBT		3,021			
MOUNGONDO	3,977	3,062	15,000	20,000	
SFGC	3,704	4,941	4,800	456	1,170
SATOUD	1,049	1,527	1,500		
MAV CONGO		2,134	3,500	2,000	
SIDETRA	3,388				
AUBEVILLE	1,051				
SFM	53,636				
SOBODI	969				
SOUMBOU	8,152				
LTA	521				
CRISTAL					11,857
PIETISTES	1,062	31,346	21,500	21,930	20,919
<b>TOTAL</b>	<b>638,437</b>	<b>612,891</b>	<b>595,742</b>	<b>703,405</b>	<b>519,929</b>

**Source** : MEFPRH

## Annexe 7.2. Evolution de la production des sciages par entreprise de 1995 à 1999

Unité : m<sup>3</sup>

Sociétés	1995	1996	1997	1998	1999
CIB	25,608	24,914	30,947	37,510	39,758
ITBL	4,377	2,260	5,717	9,173	16,134
BOPLAC	893	652	1,009	925	166
SOCOBOIS	3,466	1,729	1,432	-	-
FORALAC	9,769	8,319	6,143	4,639	1,739
BISSON	-	1,637	2,476	2,226	2,011
SNBS	5,620	7,855	-	-	-
TRABEC	4,134	3,929	3,199	2,711	2,595
FAUSTO	31	92	-	-	-
SCBO	2005	1,983	11,015	7,367	-
SOCALIB	463	951	766	1,257	1,062
BANINA	198	1,004	843	958	562
KIMBAKALA	93	1,292	966	1,337	2,170
COFIBOIS	465	622	1,487	1,529	2,028
CITB	1,505	728	1,349	360	-
ECIK FORET (SIDETRA)	806	1,481	2,152	3,301	2,684
MATE-MAB	269	51	-	-	1,200
LIKOUALA T.		-	-	-	462
AUTRES	2,564	-	-	115	1,299
<b>TOTAL</b>	<b>62,266</b>	<b>59,499</b>	<b>69,501</b>	<b>73,408</b>	<b>73,870</b>

Source: MEFPRH

## Annexe 8.1. : Comparaison des données sur la production en 1994

*Unité : m<sup>3</sup> x 1.000*

<b>Produits</b>	<b>Annuaire FAO 1994</b>	<b>MEFPRH (CONGO)</b>
Grumes (sciages et déroulage)	635 <sup>(F)</sup>	627
Bois de trituration (NC)	391 <sup>(F)</sup>	342.391
Bois de chauffage	2 281 <sup>(F)</sup>	17
Charbon de bois	1 <sup>(F)</sup>	0.404
Sciages	52 <sup>(F)</sup>	60.204
Placages	35 <sup>(F)</sup>	47.068
Contre-plaqués	1 <sup>(F)</sup>	3.224

## Annexe 8.2. : Comparaison des données FAO et du MEFPRH sur les exportations en 1994

*Unité : 1.000 m<sup>3</sup>*

<b>Produits</b>	<b>Annuaire FAO 1994</b>	<b>MEFPRH (CONGO)</b>
Bois rond	588	
Grumes (sciages et déroulage)		239.588
Bois de trituration		287.555
Sciages	33	32.543
Placages	22	21.504
Contre-plaqués	1	0